

**OBJET      Rapport d'activité des Délégués de la SODIPARC pour l'année 2017**

---

L'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant l'administration et le contrôle des Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance.

La Commune de Saint-Denis est actionnaire de la SODIPARC et possède 21 % de son capital social. Celui-ci n'a pas subi d'évolution significative depuis les années 2000. La récente fusion absorption de la Banque de la Réunion par la Caisse d'Epargne intervenue fin 2016 a tout au plus modifié la part initialement détenue par la Caisse d'Epargne qui est passée de 1,5 à 3 %.

En tant qu'actionnaire, la Ville est représentée au Conseil d'Administration par Monsieur Jean-Pierre MARCHAU et Monsieur Jacques LOWINSKY qui le préside. Le représentant de la Ville à l'Assemblée générale des Actionnaires est Monsieur Jean-François HOAREAU.

Les domaines d'intervention de cette SEML sont ceux qui touchent à la mobilité urbaine. Cette société a pour objet :

- l'étude et la construction pour son compte ou celui d'autrui de parcs de stationnement ;
- la vente, la location, la gestion ou l'exploitation desdites constructions, ainsi que l'exploitation du stationnement payant sur la voirie et ses dépendances ;
- la gestion et l'exploitation de transport en commun de personnes ;
- tous travaux d'études relatifs à la circulation et aux déplacements de personnes et de marchandises, toutes prestations de services connexes et complémentaires se rapportant à cet objet ; toutes délégations ou concessions.

**Exercice du mandat d'administrateur**

En ce qui concerne l'exercice du mandat d'administrateur par les représentants de la Ville, ceux-ci prennent part de manière assidue à la gouvernance de la SEML, notamment au sein des groupes et comités spécifiques ou stratégiques.

Monsieur Jean-Pierre MARCHAU siège par ailleurs à la Commission d'Appel d'Offres de la SEML.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Monsieur Jacques LOWINSKY  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

Monsieur Jacques LOWINSKY préside le Conseil d'Administration de la SEML qui se réunit au moins quatre fois dans l'année.

Monsieur Jean-Pierre MARCHAU a assisté à toutes les séances et n'a été empêché qu'une seule fois en 2015.

### **Les faits marquants pour l'activité stationnement en 2017**

Les prestations réalisées durant l'année 2017 par la SEML l'ont été dans le cadre soit de la Délégation de Service public qui lui a été confiée depuis 2008 par la Ville, soit du contrat de prestation de service qui lie la SODIPARC à sa filiale HOPIPARC pour l'exploitation du parking du CHU ou encore des prestations réalisées pour le compte de la Commune de Saint-Paul.

Dans son périmètre de groupe, une procédure de révision du contrat de délégation qui lie sa filiale au CHU a été engagée. Celle-ci a abouti à la conclusion d'un accord qui n'a pas changé la consistance des services d'exploitation du parking mais a permis de maintenir l'activité de la SAS HOPIPARC.

L'activité stationnement réalisé pour le compte de la Ville enregistre, depuis fin 2016, une baisse des recettes occasionnées mécaniquement par la réduction des plages horaires payantes du stationnement sur voirie.

2017 a été par ailleurs l'année de finalisation de la mise en œuvre de la réforme sur la dépenalisation du stationnement payant sur voirie programmée pour le 1er janvier 2018.

Cela s'est traduit pour la SEML par la mise en œuvre d'un programme d'investissement destiné à adapter le parc des horodateurs et à les rendre compatibles avec les exigences de traçabilité. La délégation de service dispose depuis de moyens de paiements élargis (CB, et application numérique).

Sur le plan financier, l'année 2017, s'est soldée pour la SEML par un résultat net déficitaire de - 14 000 € contre + 608 000 € en 2016. C'est la conséquence d'une diminution du résultat d'exploitation et du résultat financier.

### **Les faits marquants pour l'activité transport**

Sur l'activité transport, et les services qu'elle apporte au réseau Citalis, 2017 constitue la deuxième année de la nouvelle délégation de service de transport en commun de personnes confiée par la CINOR au Groupement Momentané d'Entreprise dénommé TENOR dont la SEM est mandataire. Suite à la contestation de la nouvelle organisation du réseau en 2016, des adaptations ont été décidées et maintenues en 2017.

Sur le réseau, l'arrivée de la carte Réuni-Pass lancée par le réseau Car jaune et promue par le Syndicat mixte des Transports de la Réunion (SMTR), pour constituer un titre interopérable valable sur tous les réseaux de l'île a provoqué des modifications d'usage et bouleversé les volumes de ventes du réseau Citalis. La part des recettes perçues par la SEML à ce titre a été impactée à la baisse.

Côté matériel, le parc de 77 véhicules déployés par la SEML a été renforcé et rajeuni de 13 bus neufs pour répondre ainsi à la modernisation attendue au titre du contrat de délégation.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 06/03/2019

Sur le plan de l'exploitation des lignes principales – dites armatures, celles du TCSP notamment – opérées par la SEML, un travail d'optimisation des temps de parcours a permis d'identifier et de mettre en place des modifications de fonctionnement de la circulation en faveur des bus et à permis une amélioration de la qualité de service pour l'utilisateur des transports en commun.

Sur le plan financier, le résultat net de l'activité de transport s'élève à + 593 000 € contre 1 076 000 enregistrés en 2016 qui fut une année de résultat exceptionnel. Le résultat d'exploitation est quant à lui resté plutôt stable à hauteur de 1 213 000 € en 2017 contre 1 270 000 en 2016

### **Bilan économique et social**

Globalement, il ressort du bilan économique pour l'année 2017 un résultat net de 580 000 € contre 1 700 000 en 2016 (soit une baisse de 66 %). Le résultat d'exploitation s'élève à 1 363 000 contre 1 963 000 en 2016 (soit une baisse de 31 %).

Sur le plan social, la société comptait au 31 décembre 2017, 263 personnes en contrat à durée indéterminée contre 253 en 2016. 239 salariés de cet effectif ont bénéficié d'une action de formation. La négociation annuelle obligatoire conduite au cours de l'année a débouché sur un accord.

### **Les perspectives à l'horizon 2020**

Depuis quelques années, la SODIPARC se positionne sur divers marchés de prestation de services et s'impose régulièrement dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

Pour l'avenir, elle doit pouvoir compter sur le positionnement stratégique qu'elle a choisi de se fixer notamment sur des activités à forte plus-value de savoir-faire ou sur des activités et des services mobilisant des nouvelles technologies.

Pour rester un acteur incontournable de la mobilité elle a su dans le passé se positionner sur des missions complémentaires comme la réalisation des mandats d'infrastructures par exemple. Actuellement, elle porte un ambitieux projet de modernisation de la Billetterie du réseau CITALIS.

A l'horizon 2020, elle se prépare au sein du groupement titulaire du marché de Conception Réalisation Exploitation Maintenance, à intégrer dans ses activités l'exploitation du futur téléphérique urbain entre le Chaudron et Bois-de-Nèfles.

Pour préparer l'avenir et restée proactive sur les domaines de la mobilité durable, la SODIPARC devra prendre en compte l'émergence de nouveaux outils digitaux et toujours anticiper.

Dans un contexte général de développement de l'économie du partage et de l'usage et aussi de la raréfaction des financements publics, elle devra faire preuve de souplesse et d'innovations.

Conformément à la réglementation,

**Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.**

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20190222-191019-DE Date de télétransmission : 05/03/2019 Date de réception préfecture : 05/03/2019
---

OBJET      **Rapport d'activité des Délégués de la SODIPARC pour l'année 2017**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/1-019 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MARCHAU Jean-Pierre au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
(pas de vote)**

**ARTICLE 1**

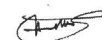
Prend acte des éléments présentés par les deux représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la SODIPARC.

**ARTICLE 2**

Prend acte du contenu du rapport d'activité 2017 de la SODIPARC.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
04/03/2019



Gilbert ANNETTE



# RAPPORT D'ACTIVITÉS



Accuse de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

# 2017



# SOMMAIRE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

# 2017

## 1

**PRESENTATION DU GROUPE SODIPARC**  
ACTIONNARIAT ASSEMBLEE GENERALE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
LE GROUPE -FILIALES ET MOYENS  
EFFECTIFS  
CADRES D'INTERVENTION

## 24

**RAPPORT DE GESTION DES COMPTES  
CONSOLIDES**  
FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE  
SARL TAXINOR  
SAS HOPIPARK

## 9

**ACTIVITE TRANSPORT**  
FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE  
ANALYSE FINANCIERE  
COMPTES DE RESULTAT

## 27

**BILAN SOCIAL**  
NOUVEAUX ACCORDS D'ENTREPRISE  
LES FONCTIONNEMENT DES IRP  
LA FORMATION EN 2017  
POURSUITE DU PLAN POUR LA  
PREVENTION DES RISQUES  
PSYCHOSOCIAUX

## 12

**ACTIVITE STATIONNEMENT**  
FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE  
ANALYSE FINANCIERE  
COMPTES DE RESULTAT

## 30

**PERSPECTIVES 2020**  
POUR LE TRANSPORT  
POUR LE STATIONNEMENT  
PLUS LARGEMENT  
UNE STRATEGIE DE M.T. EN MARCHÉ  
UN DIALOGUE SOCIAL RENOUVELE ET APAISE

## 15

**BILAN ECONOMIQUE POUR LA SODIPARC**  
COMPTES DE RESULTAT DE LA SODIPARC  
EVOLUTION DES RESULTATS ET  
PERFORMANCES  
EVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE  
LE BILAN DE LA SOCIETE SODIPARC

## 34

**ANNEXES**  
LISTE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES  
PASSEES DANS LE PERIMETRE DU  
GROUPE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de dépôt en préfecture : 05/03/2019



Siège social	14 rue de Kerveguen - 97400 SAINT-DENIS
Date de création :	30 octobre 1990
Forme juridique :	Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
	Code APE 4931Z      N° SIRET 37999473400042
Capital social :	1 000 000 €

La SAEM SODIPARC a pour objet :

1. L'étude et la construction pour son compte ou celui d'autrui, notamment sous le régime de la concession, de parcs de stationnement et de toutes installations commerciales, administratives ou autres qui pourraient y être rattachées.
2. La vente, la location, la gestion ou l'exploitation par voie, notamment, de concession ou d'affermage desdites constructions ou de toutes autres réalisations de même nature dont la construction n'aurait pas été réalisée par la Société et également, l'exploitation du stationnement payant sur la voie publique et ses dépendances.
3. Tous travaux d'études concernant le constat, le suivi, l'adaptation, le développement et l'évolution de l'offre des besoins en matière de circulation et de déplacements de personnes et de marchandises ainsi que toutes prestations de services connexes et complémentaires se rapportant à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'exécution - Toutes délégations et concessions de services publics.
4. La formation professionnelle continue.

A cet effet, la société pourra procéder à toutes études, effectuer toutes opérations, mobilières et immobilières, civiles, commerciales ou financières se rapportant aux objets définis ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

## LE PERIMETRE DU GROUPE

Le groupe SODIPARC se compose de la mère et deux filiales :\*

la SARL TAXINOR et la SAS HOIPARK.

La SODIPARC détient par ailleurs 26% de la SCI RIEUL, propriétaire d'un ensemble immobilier situé rue Félix Guyon à Saint-Denis.

La SODIPARC détient également 3 % du capital de SAEM ESTIVAL.

Les activités de ces 2 entités ne rentrent pas dans le périmètre consolidé du groupe.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

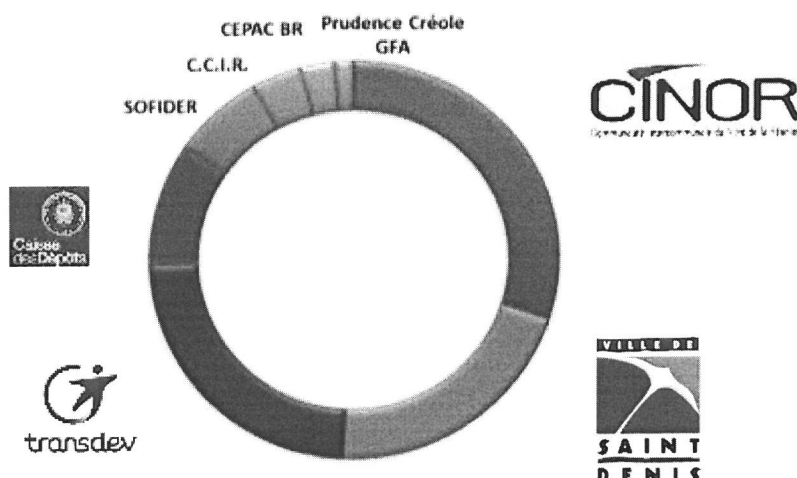


## ACTIONNARIAT AU 31 DECEMBRE 2017

Les actionnaires de la SODIPARC possèdent 3 750 actions, réparties de la manière suivante

<b>La CINOR</b>	<b>30 %</b>	<b>300 000 €</b>	<b>1 125 actions</b>
<b>La Ville de Saint-Denis</b>	<b>21 %</b>	<b>208 000 €</b>	<b>780 actions</b>
<b>TRANSDEV SA</b>	<b>24 %</b>	<b>237 600 €</b>	<b>891 actions</b>
<b>La Caisse des Dépôts et Consignations</b>	<b>10 %</b>	<b>101 067 €</b>	<b>379 actions</b>
<b>La SOFIDER</b>	<b>7 %</b>	<b>72 000 €</b>	<b>270 actions</b>
<b>La Chambre C. de l'Industrie de la Réunion.</b>	<b>4%</b>	<b>40 000 €</b>	<b>150 actions</b>
<b>La Caisse d'Epargne (*)</b>	<b>3 %</b>	<b>26 666 €</b>	<b>100 actions</b>
<b>Prudence Créole GFA</b>	<b>1 %</b>	<b>14 667 €</b>	<b>55 actions</b>

(\*) après sa fusion absorption de la Banque de la Réunion.



En 2017, les représentants des actionnaires siégeant aux Assemblées Générales sont :

<b>Monsieur Patrick GERBANDIER</b>	pour la <b>CINOR</b>
<b>Monsieur Jean-François HOAREAU</b>	pour la <b>Ville de Saint-Denis</b>
<b>Monsieur Julien TENENBAUM</b>	pour <b>Transdev SA</b>
<b>Monsieur Jean-Marie BASSOUAMINA</b>	pour la <b>Caisse des Dépôts et Consignations</b>
<b>Monsieur Jérôme PERRIN</b>	pour la <b>SOFIDER</b>
<b>Monsieur Johnny GRANDU</b>	pour la <b>C.C.I.R.</b>
<b>Monsieur Pierre BONNERY</b>	pour la <b>Caisse d'Epargne et BR</b>
<b>Madame Florence CESMAT</b>	pour la <b>Prudence Créole GFA</b>

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20190222-191019-DE  
 Date de réception préfecture : 05/03/2019

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SODIPARC

Le Conseil d'Administration actuel de la SODIPARC installé en 2014 est présidé par Monsieur Jacques LOWINSKY élu le 07 mai 2014, Président Directeur Général de la SODIPARC

Les membres du Conseil d'Administration sont :

Monsieur <b>Gérard FRANCOISE</b>	CINOR
Madame <b>Marie-Lyne SOUBADOU</b>	CINOR
Monsieur <b>Patrick GERBANDIER</b>	CINOR
<b><u>Monsieur Jacques LOWINSKY</u></b>	Commune de Saint Denis
Monsieur <b>Jean-Pierre MARCHAU</b>	Commune de Saint Denis
Monsieur <b>Julien TENENBAUM</b>	TRANSDEV
Monsieur <b>Johnny GRINDU</b>	C.C.I.R.
Monsieur <b>Jean Marie BASSOUAMINA</b>	Caisse des Dépôts et de Consignations

## LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dispositions fixées par l'ordonnance 2017-1162 du 12 Juillet 2017.

La Direction Générale est assurée par :

Monsieur <b>Jacques LOWINSKY</b>	Président Directeur Général
Monsieur <b>Jean-Jacques FUNG</b>	Directeur Général Délégué

Ces 2 mandataires sociaux ont exercé par ailleurs des mandats et des fonctions comme suit, durant l'exercice:

- Monsieur **Jacques LOWINSKY** est Administrateur au sein de la SAEM SODIAC,
- Monsieur **Jean-Jacques FUNG** est Censeur au sein de la SAEM ESTIVAL et assure la Présidence de la SAS HOIPARK.

Il n'existe pas par ailleurs de conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une filiale de la SODIPARC, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception en préfecture : 05/03/2019

Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice est le suivant :

Il n'existe pas de limitation de pouvoirs de la Direction Générale.

## LES FILIALES ET LES MOYENS

### SARL TAXINOR

TAXINOR est détenue à hauteur de 81 % par SODIPARC. Cette société dédiée à l'exploitation de lignes de bus agissait historiquement sur le réseau CITALIS en sous-traitance de la SODIPARC. Depuis 2016, en co-traitance au sein du groupement titulaire du contrat de DSP Transport, elle confie en sous-traitance les services des lignes à divers taxiteurs.

La plupart de ces taxiteurs sont actionnaires de la Sarl et sont liés à la structure TAXINOR par un contrat de prestations de service. La gérance de cette structure est assurée par Monsieur Willy CHANE-PANE, par ailleurs Directeur des Transports de la SODIPARC.

### SAS HOIPARK

La SAS HOIPARK a été créée en 2011 pour assurer le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement public du Centre Hospitalier Félix Guyon à Saint-Denis. Cette SAS porte le contrat de concession conclu avec le CHU pour une durée de 25 ans. L'exploitation de ce parking est assurée depuis novembre 2013 par la SODIPARC.

Depuis fin 2014, la SODIPARC est l'unique actionnaire de cette SAS qu'elle préside. Pour la représenter et assurer la Présidence de cette SAS le Conseil d'Administration de la SODIPARC a désigné Monsieur Jean-Jacques FUNG le 07 mai 2014 pour assurer cette fonction.

## LES EFFECTIFS

Aucun salarié n'est employé par les 2 filiales TAXINOR et HOIPARK

### LES EFFECTIFS DE LA SODIPARC AU 31 DECEMBRE 2017

Les effectifs en CDI au 31 décembre 2017 se décomposaient comme suit :

Encadrement	13
Administratif de Services Généraux	10
Administratif d'Exploitation -Régulation	25
Conduite	136
Exploitation Commerciale	15
Contrôle	21
Entretien Maintenance	23
Stationnement	20
Soit un total de	263 salariés en CDI

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué en tant que mandataires sociaux ne figurent pas parmi les effectifs.

Outre les matériels et outillage servant à la maintenance et à l'entretien de ses biens et équipements, l'entreprise déploie pour ses activités une flotte de véhicules de transport de voyageurs et de véhicules légers.

En outre, elle dispose d'équipements divers et de matériels lui permettant de réaliser les opérations d'entretien des installations mis à sa disposition par ses délégants, ceux dont elle est locataire ou propriétaire, les parcs et ouvrages de stationnement qu'elle exploite.

En 2017, la SODIPARC a mobilisé 78 véhicules pour l'exploitation des lignes urbaines principales du réseau CITALIS. Elle a par ailleurs mobilisé en location plusieurs véhicules de petit gabarit

Outre le terrain d'assiette de son siège social, la SODIPARC est également propriétaire d'un terrain de 4000 m<sup>2</sup> situé au 29 rue Jules Hermann à Sainte-Clotilde.

Cette assiette est contiguë au terrain mis à disposition par le Délégant CINOR servant de centre d'exploitation du réseau de transport en commun CITALIS. Il permet à la SODIPARC de disposer d'une capacité de stationnement servant de lieu de remisage de ses véhicules.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

# LES CADRES D'INTERVENTION DE LA SODIPARC

## CONTRATS DE DSP AVEC LA CINOR : GESTION ET EXPLOITATION DU RESEAU CITALIS

La SODIPARC est mandataire du Groupement Momentané d'Entreprise constitué pour répondre aux enjeux de la Délégation de Service Public dévolue par la CINOR, et qui porte sur la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs dénommé CITALIS desservant les communes de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne.

SODIPARC est ainsi le mandataire du GME TENOR titulaire pour une durée de 8 ans de la Délégation de Service Public depuis le 01<sup>er</sup> février 2016.

Ce contrat court jusqu'au 31 janvier 2024.

## LE GROUPEMENT TENOR

Le groupement conjoint (TENOR), composé de SODIPARC (mandataire solidaire), TRANSDEV OUTRE-MER, TAXINOR, Les CARS MARDE, SETCOR, STOI, VNM TRANSPORTS, est titulaire de la convention de Délégation de Service Public.

La SODIPARC, mandataire, représente le groupement solidaire dans toutes ses relations avec les tiers et la CINOR et assure la coordination de ce contrat de DSP confié par délibération en Conseil Communautaire de la CINOR du 23 décembre 2015.

## CONTRAT DE DSP AVEC LA VILLE DE SAINT-DENIS : STATIONNEMENT PAYANT

La SODIPARC assure depuis le 01<sup>er</sup> août 2006, la gestion du stationnement payant à Saint-Denis dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public conclu pour une durée de 25 ans. Elle gère le stationnement payant sur la voirie et exploite plusieurs ouvrages publics de stationnement et aussi privés, situés dans le centre-ville de Saint-Denis. Cette activité est exploitée sous la marque commerciale CITYPARK. En 2017, ce contrat a fait l'objet d'une décision de la Ville en vue de confier par voie d'avenant la mission de contrôle et de suivi administratif du contentieux lié à la dépenalisation du stationnement. Ces missions débiteront en janvier 2018.

Accuse de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de dépôt en préfecture : 05/03/2019

Depuis janvier 2013, la SODIPARC a été régulièrement titulaire de 3 lots d'un marché de prestations de services conclu avec la Ville de Saint-Paul. Les missions portaient sur la collecte des droits de stationnement sur voirie et la maintenance des équipements de paiement du stationnement ainsi que sur la pose d'horodateurs. La SODIPARC est depuis fin 2016 titulaire

pour une durée de 1 an, d'un contrat de prestations portant sur la collecte et la maintenance des équipements. Ce contrat a été renouvelé tacitement pour une nouvelle année.

La SODIPARC n'est plus titulaire depuis 31 décembre 2017 de l'accord-cadre conclu avec la Société Aéroportuaire. Elle assure malgré tout, des prestations de location de bus avec Conducteur pour le compte de cette société.

Depuis 2013, des renouvellements successifs pour des durées courtes, de divers contrats de prestations de services réalisées sur la Clinique de Sainte-Clotilde, sont conclus avec le groupe CLINIFUTUR. Depuis 2016, la SODIPARC est désormais titulaire d'un contrat se développant sur une durée de 2 ans. Par ailleurs, des discussions se poursuivent avec le même groupe après l'équipement du parking construit sur le site de la Clinique des Orchidées au Port pour des prestations d'assistance technique et d'aide à l'exploitation de cet ouvrage qui sera livré au début 2018.

#### AUTRES CADRES CONTRACTUELS DES FILIALES

##### LA SAS HOIPARK

HOIPARK est détenue à 100% par SODIPARC. L'objet de cette société est le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement ouvert au public au Centre Hospitalier Félix Guyon à Saint-Denis.

Le contrat de concession a été conclu en 2011 pour une durée de 25 ans entre le CHR et HOIPARK. L'exploitation de ce parking est assurée par SODIPARC.

##### LA SARL TAXINOR

Cette SARL assume des missions de co-déléguataire de la DSP au sein de TENOR.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

# L'ACTIVITE TRANSPORT

## FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

L'année 2017 constitue la 2<sup>ème</sup> année de la Délégation de Service confiée à TENOR au cours de l'année 2016 pour 8 années.

Pour cette nouvelle délégation la SODIPARC a stabilisé en 2017, la nouvelle offre de transport issue des changements installés à la hâte après la crise d'avril 2016. Ces adaptations fonctionnelles annoncées comme provisoires par le Délégant ont en effet perduré tout au long de l'année 2017.

Le déploiement de la carte Réuni-Pass lancé par le réseau Car Jaune et promu par le Syndicat Mixte des Transports de la Réunion comme un titre interopérable valable sur tous les réseaux de l'île, a été mis en place sur le réseau CITALIS à partir du début 2017.

Ce titre également appliqué sur d'autres réseaux, a provoqué des modifications d'usage et bouleversé les volumes de ventes du réseau CITALIS. Les négociations engagées avec le Délégant pour atténuer les effets de ce titre interopérable portent sur le gel du mécanisme de mises à jour des compensations tarifaires. Son taux d'usage serait voisin de 5% selon les résultats de la campagne de mesures effectuées par le prestataire de la CINOR chargé des enquêtes Origines et Destinations.

Ces enquêtes conduites fin 2017 ont permis de confirmer les charges des lignes du réseau et plus particulièrement celles exploitées par la SODIPARC qui connaissent une progression en termes de fréquentation. Cette bonne nouvelle s'est accompagnée par la mise en service en septembre de 13 nouveaux véhicules dont 11 CITARO de la marque MERCEDES qui font un retour remarqué dans le parc de la SODIPARC.

Sur le plan technique un travail d'optimisation et d'actualisation des temps de parcours a permis d'installer des modifications fonctionnelles sur des voies du Centre-Ville de Saint-Denis empruntées par les transports en commun. Ces modifications installées à la rentrée de septembre 2017 ont concerné une portion de la rue BERTIN et l'axe LECLERC-GUYON. Elles ont installé de nouvelles priorités au profit du réseau. Celles-ci n'ont pas été bien accueillies par les autres usagers du Centre-Ville.

Cette situation de contestations a plongé le réseau et la Ville porteuse des décisions de changement de circulation dans une crise conduite par des commerçants du Centre-Ville et fortement relayée sur le terrain médiatique et les réseaux sociaux.

Après avoir exprimé leur mécontentement, les détracteurs de ces mesures ont en partie obtenu gain de cause. Des modifications ont ainsi été opérées et certains changements supprimés. En septembre, un accident malheureux survenu au terminus de la Ligne 11 a installé une autre situation de crise sur le terrain. Les équipes ont alors dû surmonter des manifestations de jeunes des Camélias et des séquestrations des véhicules de la SODIPARC.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-9101818-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

Sur le terrain juridique, le recours déposé par la Société L'OISEAU BLEU auprès du Tribunal Administratif de la Réunion, en vue de l'annulation de la décision de la CINOR d'attribuer ce contrat de DSP à TENOR a été rejeté. C'est en agissant au nom du groupement TENOR et positionnée en qualité d'intervenant concerné par le litige et après avoir déposé différents

mémoires en défense par le biais d'un avocat du barreau de Paris, que la SODIPARC a obtenu ce résultat. La Société L'OISEAU BLEU a depuis déposé en fin 2017 un nouveau recours auprès du Tribunal Administratif d'Appel de Bordeaux.

Enfin une campagne de terrain intitulé Fraude Tolérance Zéro a permis en fin d'année d'accompagner les résultats commerciaux de l'année qui sont en légère amélioration.

## ANALYSE FINANCIERE DE L'ACTIVITE TRANSPORT

Le résultat net 2017 de l'activité transport s'élève à +593 K€ (soit une diminution de 45 %).

### RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation 2017 s'élève à +1 213 K€ et est donc en légère diminution par rapport à l'exercice 2016 qui atteignait à +1 270 K€ (soit une diminution de 5 %).

#### ◆ EVOLUTION DES PRODUITS D'EXPLOITATION ET DES CHARGES D'EXPLOITATION

La lecture comparative poste par poste de cette évolution n'est pas pertinente, au regard des changements structurels apportés à l'activité par le contrat de TENOR.

On notera toutefois que le résultat d'exploitation reste stable quand les produits d'exploitation augmentent de 2% et les charges d'exploitation de 3%.

#### ◆ RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est de +7 K€ pour l'exercice 2017 contre +25 K€, soit une baisse de -73%. Cette diminution s'explique essentiellement par la non distribution de dividendes en 2017 des sociétés TAXINOR et SAEM ESTIVAL.

#### ◆ RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est de -111 K€ principalement lié à une régularisation du compte de la dotation des conducteurs (montant en leur possession lors de leur prise de service en tickets de bus et en monnaie) pour 95K€.

#### ◆ RESULTAT NET

Le résultat net après impôt et participation est bénéficiaire, il s'élève à +593 K€. L'impôt sur les sociétés est à hauteur de +312 K€, en respectant la séparation analytique des activités et la participation à +202 K€

Ce résultat net de l'activité transport représente +102% du résultat net de la société.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019



COMPTES DE RESULTAT DE L'ACTIVITE TRANSPORT	2016	2017	Variation
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	13 580	-	-100%
Production vendue de services	9 468 974	9 226 907	-3%
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES</b>	<b>9 482 554</b>	<b>9 226 907</b>	<b>-3%</b>
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	12 892 714	13 579 599	5%
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	669 175	678 604	1%
Autres produits	95 443	185 599	94%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>23 139 886</b>	<b>23 670 709</b>	<b>2%</b>
Achats de marchandises (et droits de douanes)			
Variations de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnement	2 700 832	2 927 137	8%
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	- 72 202	- 117 177	-62%
Autres achats et charges externes	4 702 017	4 446 728	-5%
Impôts, taxes et versements assimilés	670 467	761 139	14%
Salaires et traitements	8 319 729	8 408 386	1%
Charges sociales	4 618 434	4 809 275	4%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	368 103	574 418	56%
Dotations aux provisions immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant	68 357	71 872	5%
Dotations aux provisions pour risques et charges	440 837	442 999	0%
Autres charges	53 371	133 155	149%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>21 869 945</b>	<b>22 457 932</b>	<b>3%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 269 941</b>	<b>1 212 777</b>	<b>-5%</b>
BENEFICE ATTRIBUE ou PERTE TRANSFEREE			
PERTE SUPPORTEE ou BENEFICE TRANSFERE			
Produits financiers de participation	47 400	-	-100%
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 958	6 519	233%
Autres intérêts et produits assimilés	13 224	41 312	212%
Reprises sur provisions et transfert de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>62 582</b>	<b>47 831</b>	<b>-24%</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées	37 229	41 081	10%
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>37 229</b>	<b>41 081</b>	<b>10%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>25 353</b>	<b>6 750</b>	<b>-73%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>1 295 294</b>	<b>1 219 527</b>	<b>-6%</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	51 900	13 893	-73%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	992 696	21 616	-98%
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 044 596</b>	<b>35 509</b>	<b>-97%</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	44 818	126 813	183%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	997 810	20 017	-98%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 042 628</b>	<b>146 830</b>	<b>-86%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 968</b>	<b>- 111 321</b>	<b>-5757%</b>
Participation des salariés	38 623	202 403	424%
Impôts sur les bénéfices	182 020	312 495	72%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>24 247 064</b>	<b>23 754 049</b>	<b>-2%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>23 170 445</b>	<b>23 160 741</b>	<b>0%</b>
<b>BENEFICE OU PERTE - ACTIVITE TRANSPORT</b>	<b>1 076 619</b>	<b>593 308</b>	<b>-45%</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-1910  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

# L'ACTIVITE STATIONNEMENT

## FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Au cours de l'année 2017, les prestations réalisées soit au titre de la Délégation de Service de la Ville de Saint Denis, soit au profit la filiale HOPIPARK pour la concession du CHU, soit pour le compte de la Ville de Saint-Paul se sont poursuivies.

La procédure de révision engagée par la SAS HOPIPARK auprès du CHU a abouti sans changer la consistance des services. La conclusion d'un accord a ainsi permis de maintenir cette filiale.

Les adaptations tarifaires décidées en fin 2016 par la Ville de Saint-Denis en faveur d'une gratuité partielle sur la voirie ont produit leurs effets sur une année pleine confirmant la tendance à la baisse des recettes de stationnement.

L'année 2017 a été consacrée à finaliser la mise en œuvre de la réforme sur la dépenalisation du stationnement programmée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pratiquement cela s'est matérialisé par la mise en place sur le parc d'horodateurs, d'équipements adaptés compatibles avec les exigences de traçabilité et disposant de moyen de paiement élargi, pour régler les Forfaits post-stationnement - FPS -.

## ANALYSE FINANCIERE DE L'ACTIVITE STATIONNEMENT

L'année 2017 se solde par un résultat net déficitaire de -14 K€ contre +608 K€ en 2016, soit une variation de -621 K€ (-102%).

Cette évolution est la conséquence d'une diminution du résultat d'exploitation de -543 K€, et du résultat financier de -59 K€, d'un résultat exceptionnel quasi stagnant de -2 K€.

Le chiffre d'affaires connaît aussi une nette diminution (-378 K€), soit -11%.

### ◆ EVOLUTION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les recettes liées à l'activité de gestion des parkings est de +2 936 K€ en 2017, contre +3 314 K€ en 2016, ce qui représente une diminution de -378 K€ (-11%).

La production vendue de services de +2 932 K€ s'explique principalement par les opérations suivantes :

- Les collectes en voiries sur la commune de Saint-Denis ressortent à +1 433 K€ en 2017, contre +1 794 K€ en 2016, soit une baisse de -361 K€ (-20%).

Cette forte chute est la conséquence du changement de tarification (gratuité à partir de 16h en semaine et à partir de 12h le samedi).

- Les recettes issues de la gestion de l'ensemble des parcs de stationnement sont constituées des recettes horaires et des recettes des abonnements. Elles s'élèvent à 1 090 K€, ce qui représente une diminution de -35 K€, soit -3%.

- Le montant des chèques parking représente un chiffre d'affaires de 5 K€.

- Les revenus de prestation de gestion et administrative sur le parking du CHU de Bellepierre HOPIPARK restent stables à hauteur de +326 K€.
- Les recettes voiries sur la commune de Saint-Paul sont elles aussi stables à hauteur +69K€.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170322-191019-DE  
Date de télétransmission : 03/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

#### ◆ EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

- Les charges d'exploitation de l'activité stationnement s'élèvent pour l'exercice 2017 à 2 807 K€ contre 2 677 K€ en 2016, soit une hausse de +130 K€ (5%).

Poste par poste, les principales variations sont les suivantes:

- ✓ Travaux d'entretien des parkings pour +77 K€ ;
- ✓ Augmentation de la masse salariale de +26 K€ ;
- ✓ Dotations des stocks de matériels obsolètes +33 K€

#### ◆ RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier reste déficitaire à -129 K€ contre -70 K€ en 2016, soit une diminution de -59 K€.

- Il est composé de produits financiers obtenus des dividendes de la SCI RIEUL à hauteur de +5 K €.

Les charges financières au titre de l'emprunt de 5 800 K€ souscrit par la SODIPARC en septembre 2006 afin de financer le paiement du droit d'entrée prévu dans le cadre de la nouvelle délégation de service public se sont élevées à -134 K€ en 2017.

#### ◆ RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à -2 K€.

#### ◆ RÉSULTAT NET

Le résultat net après impôt et participation est déficitaire de -14 K€.

L'impôt sur les sociétés est positif à hauteur de 15 K€, en respectant la séparation analytique des activités.

La participation des salariés est constatée à hauteur de 17K€.

Le résultat net de l'activité parking représente -2% du résultat net de la société SODIPARC.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

COMPTES DE RESULTAT DE L'ACTIVITE STATIONNEMENT	2016	2017	Variation
Ventes de marchandises	7 066	4 042	-43%
Production vendue de biens			
Production vendue de services	3 307 225	2 932 128	-11%
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES</b>	<b>3 314 291</b>	<b>2 936 170</b>	<b>-11%</b>
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	54 982	21 197	-61%
Autres produits	507	324	-36%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 369 780</b>	<b>2 957 691</b>	<b>-12%</b>
Achats de marchandises (et droits de douanes)	-	-	
Variations de stock de marchandises	9 560	6 007	-37%
Achats de matières premières et autres approvisionnement	36 854	33 599	-9%
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	19 183	38 954	103%
Autres achats et charges externes	834 654	981 590	18%
Impôts, taxes et versements assimilés	69 675	85 660	23%
Salaires et traitements	665 208	670 976	1%
Charges sociales	374 413	394 251	5%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	297 899	300 474	1%
Dotations aux provisions immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	33 436	
Dotations aux provisions pour risques et charges	205 177	228 036	11%
Autres charges	164 415	34 640	-79%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 677 038</b>	<b>2 807 623</b>	<b>5%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>692 742</b>	<b>150 068</b>	<b>-78%</b>
BENEFICE ATTRIBUE ou PERTE TRANSFEREE			
PERTE SUPPORTEE ou BENEFICE TRANSFERE			
Produits financiers de participation	4 680	5 200	11%
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	67 226	-	-100%
Autres intérêts et produits assimilés	2 318	-	-100%
Reprises sur provisions et transfert de charges		690 000	
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>74 224</b>	<b>695 200</b>	<b>837%</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	690 000	
Intérêts et charges assimilées	144 277	134 391	-7%
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>144 277</b>	<b>824 391</b>	<b>471%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 70 053</b>	<b>- 129 191</b>	<b>-84%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>622 689</b>	<b>20 877</b>	<b>-97%</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 454	1 350	-61%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	1	
Reprises sur provisions et transferts de charges			
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>3 454</b>	<b>1 351</b>	<b>-61%</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	3 522	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>-</b>	<b>3 522</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>3 454</b>	<b>- 2 171</b>	<b>-163%</b>
Participation des salariés	3 472	16 796	384%
Impôts sur les bénéfices	14 846	15 448	4%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 447 458</b>	<b>3 654 242</b>	<b>6%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 839 633</b>	<b>3 667 780</b>	<b>29%</b>
<b>BENEFICE OU PERTE – ACTIVITE STATIONNEMENT</b>	<b>607 825</b>	<b>- 13 538</b>	<b>-102%</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

# BILAN ECONOMIQUE POUR LA SODIPARC

## LES COMPTES DE RESULTAT DE LA SODIPARC

### ◆ RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation 2017 est de +1 363 K€, en baisse de -31%.

### ◆ RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à -122 K€.

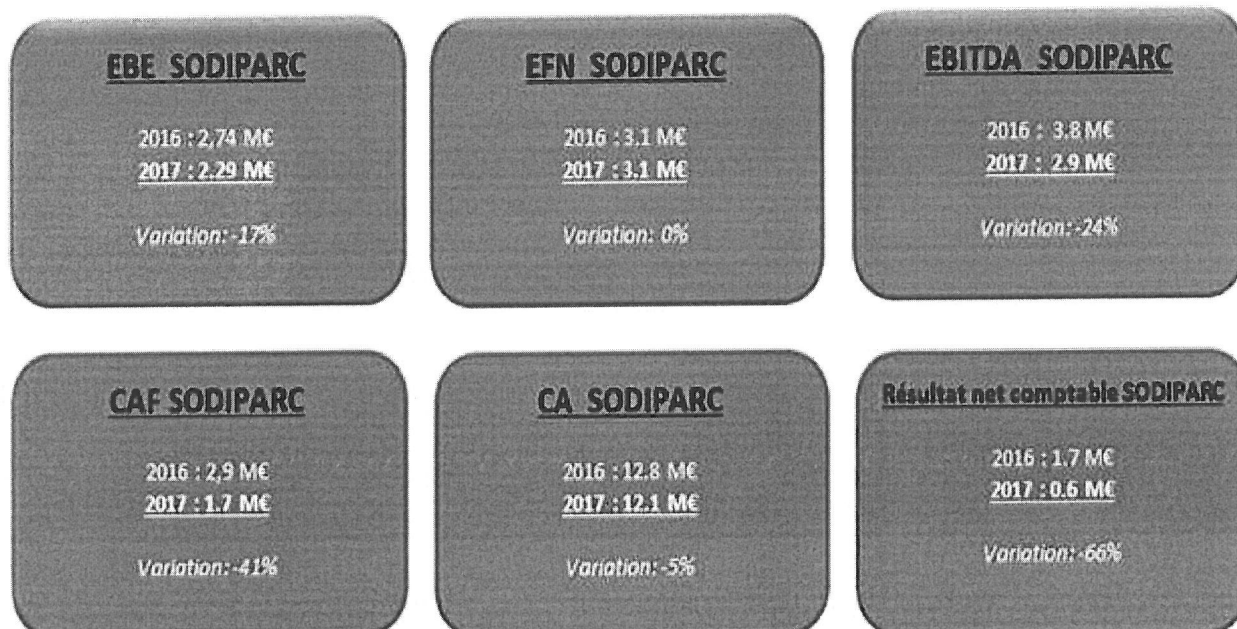
### ◆ RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2017 est de -113 K€.

### ◆ RESULTAT NET

Le résultat net ressort à +580 K€ après impôts (soit une variation de -66%).

### ◆ LES CHIFFRES CLÉS



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

LES COMPTES DE RESULTAT DE LA SODIPARC	2016	2017	Variation N /N-1	
Ventes de marchandises	7 066	4 042	-43%	
Production vendue de biens	13 580	-	-100%	
Production vendue de services	12 776 199	12 159 035	-5%	
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES</b>	<b>12 796 845</b>	<b>12 163 077</b>	<b>-5%</b>	
Production stockée	-	-		
Production immobilisée	-	-		
Subventions d'exploitation	12 892 714	13 579 599	5%	
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	724 157	699 801	-3%	
Autres produits	95 950	185 923	94%	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>26 509 666</b>	<b>26 628 400</b>	<b>0%</b>	
Achats de marchandises (et droits de douanes)	-	-		
Variations de stock de marchandises	9 560	6 007	-37%	
Achats de matières premières et autres approvisionnement	2 737 686	2 960 736	8%	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	- 53 019	- 78 223	-48%	
Autres achats et charges externes	5 536 671	5 428 318	-2%	
Impôts, taxes et versements assimilés	740 142	846 799	14%	
Salaires et traitements	8 984 937	9 079 362	1%	
Charges sociales	4 992 847	5 203 526	4%	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	666 002	874 892	31%	
Dotations aux provisions immobilisations	-	-		
Dotations aux provisions sur actif circulant	68 357	105 308	54%	
Dotations aux provisions pour risques et charges	646 014	671 035	4%	
Autres charges	217 786	167 795	-23%	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>24 546 983</b>	<b>25 265 555</b>	<b>3%</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 962 683</b>	<b>1 362 845</b>	<b>-31%</b>	
BENEFICE ATTRIBUE ou PERTE TRANSFEREE	-	-		
PERTE SUPPORTEE ou BENEFICE TRANSFERE	-	-		
Produits financiers de participation	52 080	5 200	-90%	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	69 184	6 519	-91%	
Autres intérêts et produits assimilés	15 542	41 312	166%	
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	690 000		
Différences positives de change	-	-		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>136 806</b>	<b>743 031</b>	<b>443%</b>	
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	690 000		
Intérêts et charges assimilées	181 506	175 472	-3%	
Différences négatives de change	-	-		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>181 506</b>	<b>865 472</b>	<b>377%</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 44 700</b>	<b>- 122 441</b>	<b>-174%</b>	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>1 917 983</b>	<b>1 240 404</b>	<b>-35%</b>	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	55 354	15 243	-72%	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	992 696	21 617	-98%	
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 048 050</b>	<b>36 860</b>	<b>-96%</b>	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	44 818	130 335	191%	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	997 810	20 017	-98%	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 042 628</b>	<b>150 352</b>	<b>-86%</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5 422</b>	<b>- 113 492</b>	<b>-2193%</b>	
Participation des salariés	42 095	219 199	421%	
Impôts sur les bénéfices	196 866	327 943	67%	
Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20190222-191019-DE	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>27 694 522</b>	<b>27 408 291</b>	<b>-1%</b>
Date de télétransmission : 05/03/2019	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>26 010 078</b>	<b>26 828 521</b>	<b>3%</b>
Date de réception préfecture : 05/03/2019	<b>BENEFICE OU PERTE - SODIPARC</b>	<b>1 684 443</b>	<b>579 769</b>	<b>-66%</b>

## EVOLUTION DES RESULTATS ET PERFORMANCES

### ◆ TABLEAUX DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Nbre des actions ordinaires existantes	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 488 720 €	12 992 842 €	13 987 539 €	12 796 845 €	12 163 077 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 058 936 €	1 139 735 €	1 562 231 €	3 174 042 €	2 202 094 €
Impôts sur les bénéfices		858 €	156 824 €	196 866 €	327 942 €
Participation des salariés au titre de l'exercice				42 095 €	219 199 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	160 804 €	633 690 €	236 368 €	1 684 444 €	579 770 €
Résultat distribué	28 584 €	28 584 €	28 584 €	28 584 €	28 584 €
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	282,38 €	303,70 €	374,78 €	782,69 €	441,32 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	42,88 €	168,98 €	63,03 €	449,18 €	154,61 €
Dividende distribué à chaque action	7,62 €	7,62 €	7,62 €	7,62 €	7,62 €
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	249	250	268	298	296
Montant de la masse salariale de l'exercice	8 058 629 €	8 324 011 €	8 493 844 €	8 984 937 €	9 079 363 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	4 054 120 €	4 562 594 €	4 608 437 €	4 992 846 €	5 203 526 €

### ◆ LA RÉPARTITION DU RÉSULTAT NET PAR ACTIVITÉ EST LA SUIVANTE :

REPARTITION RESULTAT / ACTIVITE							
REPARTITION RESULTAT / ACTIVITE (en k€)	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2013 à 2017	
TRANSPORT	-83	63	379	1077	593	406	
PARKING	244	571	-142	608	-14	253	
Total	161	634	237	1685	579	659	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

## ◆ LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice représente la somme de 1 670 K€.

Le fond de roulement fait apparaître une ressource nette de 408 K€.

Emplois	2017	2016	Ressources	2017	2016
Distribution de dividendes	29	29	CAF de l'exercice	1 670	2 940
Acquisition d'immobilisations	4 729	1 425	Prix de cession des immobilisations	288	993
Remboursement d'emprunts	368	375	Nouveaux emprunts	3 273	721
Réduction des capitaux propres			Augmentation capitaux propres	303	
Augmentation des immobilisations financières		354	Réduction immobilisations financières		2
Charges à répartir sur l'exercice					
<b>Total</b>	<b>5 126</b>	<b>2 183</b>	<b>Total</b>	<b>5 534</b>	<b>4 656</b>
Emplois nets	0	0	Ressources nettes	408	2 473

## ◆ LE BESOIN EN FOND DE ROULEMENT (BFR)

La variation du BFR fait apparaître un dégagement de +2 698 K€.

La variation de poste la plus significative pour les besoins est due aux autres créances pour + 754 K€.

Les variations de poste les plus significatives pour les dégagements sont :

- Les créances clients pour -1 035 K€ ;
- Les autres dettes pour -540 K€ ;
- Les dettes fournisseurs pour -529 K€ ;
- Les dettes fiscales et sociales pour -711 K€ ;
- Les dettes sur immobilisations pour -580 K€.

	Variation 2017/2016		Solde 2017	Solde 2016
	Besoin	Dégagement		
Stocks	56	-	756	700
Avances et acomptes versés	-	-	-	-
Créances clients	-	1 035	7 934	8 969
Autres créances	754	-	3 504	2 750
Charges constatées d'avance	-	72	23	95
Avances et acomptes reçus	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	-	529	2 146	1 617
Dettes fiscales et sociales	-	711	4 347	3 636
Dettes sur immobilisations	-	580	1 746	1 166
Autres dettes	-	540	3 904	3 364
Produits constatés d'avance	-	40	348	308
<b>Variation BFR exploitation</b>	<b>-</b>	<b>2 698</b>		
Découverts bancaires	-	-		
Disponibilités	-	3 106	7 643	4 537
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>3 106</b>		

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019



#### ◆ LA TRESORERIE

Elle est la résultante de l'écart existant entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. L'excédent de trésorerie est en principe placé en SICAV monétaire et en certificat de dépôt. La trésorerie a été utilisée principalement pour financer le besoin en fonds de roulement, et également des opérations d'investissements.

Cette trésorerie s'est améliorée de + 3106 K€ en 2017 par rapport à l'exercice précédent, compte tenu des variations constatées sur les disponibilités et les placements.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

◆ INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

	Art. D. 441-I. -1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					Art. D. 441-I. -2° : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 j. et plus)	0 jour	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 j. et plus)
Nbre de factures concernées	1014					2920	101					413
Montant total des factures concernées TTC	4 681 078	7 096 949	475 812	250 564	161 642	7 984 966	3 602 547	17 964 061	5 685 756	867 874	2 161 628	26 679 318
% du montant total des achats de l'exercice TTC	53.87%	81.67%	5.48%	2.88%	1.86%	91.89%						
% du chiffres d'affaires de l'exercice TTC							13.75%	68.56%	21.70%	3.31%	8.25%	101.83%
Nbre de factures exclues						0						0
Montant total des factures exclues TTC						0						0
Délais de paiement utilisés pour les calculs des retards de paiement				45 fin mois								30 jours

	Art. D. 441-I. -1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Art. D. 441-I. -2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 j. et plus)	0 jour	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1 j. et plus)
Nbre de factures concernées	507					132	73					104
Montant total des factures concernées TTC	3 046 604	19 637	11 429	23 630	52 303	107 000	6 576 059	2 584	327 819	33 366	391 973	755 741
% du montant total des achats de l'exercice TTC	35.06%	0.23%	0.13%	0.27%	0.60%	1.23%						
% du chiffres d'affaires de l'exercice TTC							25.10%	0.01%	1.25%	0.13%	1.50%	2.88%
Nbre de factures exclues						0						24
Montant total des factures exclues TTC						0						358 435
Délais de paiement utilisés pour les calculs des retards de paiement				45 fin mois								30 jours

Déla

974-219740115-20190222-197079-DE

Date de télétransmission : 05/03/2019

Date de réception préfecture : 05/03/2019

## ETAT DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES

Il est rappelé que les distributions de dividendes des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Montant en €

Résultat de l'exercice	2015	2016	2017
Année de distribution	2016	2017	2018
<b>RESULTAT DISTRIBUE</b>	28 583.98 €	28 583.98 €	28 583.98 €

## ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## DEPENSES SOMPTUAIRES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses fiscalement non déductibles, telles que visées à l'article 39-4 du CGI.

## PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Bénéfice de l'exercice 579 770.36 €.
- Distribution de dividendes bruts : 28 584.19 €.
- Autres réserves : 551 186.17 €.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

# EVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE DE SODIPARC DE 2013 A 2017

## ◆ SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(en k€)	2013	2014	2015	2016	2017	MOYENNE
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>12 489</b>	<b>12 993</b>	<b>13 988</b>	<b>12 797</b>	<b>12 163</b>	<b>12 639</b>
Subvention d'exploitation	11 818	12 479	12 743	12 893	13 580	<b>11 612</b>
Reprises sur provisions et amortissements	417	896	915	724	700	<b>615</b>
Autres produits	105	93	84	96	186	<b>111</b>
<b>Produit total</b>	<b>24 829</b>	<b>26 461</b>	<b>27 729</b>	<b>26 510</b>	<b>26 628</b>	<b>24 977</b>
Sous traitance	4 110	4 213	4 647	1 928	1 181	<b>3 468</b>
Matières consommées	2 875	2 878	2 980	2 694	2 889	<b>2 871</b>
Achats et charges externes	3 652	4 100	3 883	3 609	4 247	<b>3 665</b>
Impôts et taxes d'exploitation	735	711	783	740	847	<b>760</b>
Consommations intermédiaires	11 372	11 902	12 294	8 971	9 164	<b>10 763</b>
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>13 457</b>	<b>14 559</b>	<b>15 436</b>	<b>17 539</b>	<b>17 464</b>	<b>14 214</b>
Frais de personnel	12 113	12 887	13 102	13 978	14 283	<b>12 129</b>
Autres charges d'exploitation	130	143	236	218	168	<b>159</b>
Dotation nette aux amortissements	462	559	638	666	875	<b>633</b>
Dotation nette aux prov. d'exploitation	775	481	251	714	776	<b>471</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-23</b>	<b>489</b>	<b>1 207</b>	<b>1 963</b>	<b>1 362</b>	<b>822</b>
Opérations en commun	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Produits financiers nets	-66	68	-784	-45	-122	<b>-177</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>-89</b>	<b>557</b>	<b>423</b>	<b>1 918</b>	<b>1 240</b>	<b>646</b>
Autres produits et charges excep. de gestion	-22	128	-34	11	-115	<b>13</b>
Résultat sur opérations en capital	0	-50	4	-5	2	<b>-5</b>
Dotation nettes aux provisions exceptionnelles	-271	0	0	0	0	<b>-114</b>
Impôts sur les sociétés et participation	0	1	157	239	547	<b>179</b>
<b>Résultat net</b>	<b>160</b>	<b>634</b>	<b>236</b>	<b>1 684</b>	<b>579</b>	<b>588</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 059</b>	<b>1 139</b>	<b>1 401</b>	<b>2 940</b>	<b>1 670</b>	<b>1 403</b>
<b>Effectifs moyens</b>	<b>248</b>	<b>250</b>	<b>268</b>	<b>298</b>	<b>296</b>	<b>260</b>

## ◆ DETAIL DES FRAIS DE SIEGE

Détail des frais de siège (en K€)	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne
Autres achats et charges externes	679	656	595	603	829	713
Impôts et taxes	260	266	260	289	326	236
Charges de personnel	1 117	1 266	1 170	1 258	1 452	1 125
Amortissements	41	61	20	148	36	110
Charges exceptionnelles	-6	34	39	45	5	18
Total	2 091	2 283	2 085	2 343	2 647	2 202
Autres produits	0	0	0	0	0	-
TOTAL	2 091	2 283	2 085	2 343	2 647	2 202

La valorisation des frais de siège a été faite sous la même forme que lors de l'exercice 2016.

A parité constante, l'exercice 2017 est marqué par une hausse de +304 K€ des frais de siège (soit de 12.97%).

Les impacts se retrouvent principalement sur le poste « charges de personnel » pour +194 K€ et sur le poste « autres achats et charges externes » pour +226 K€.

◆ REPARTITION DES FRAIS DE SIEGE PAR ACTIVITE

Répartition par activité (en K€)	2013	2014	2015	2016	2017
STATIONNEMENT	413	560	393	417	536
TRANSPORT	1 678	1 723	1 693	1 926	2 112
<b>TOTAL</b>	<b>2 091</b>	<b>2 283</b>	<b>2 085</b>	<b>2 343</b>	<b>2 647</b>

LE BILAN DE LA SOCIETE SODIPARC

◆ ACTIF / PASSIF

ACTIF (en K€)	2013	2014	2015	2016	2017
Immobilisations incorporelles	41	56	57	48	34
Immobilisations corporelles	7 896	8 210	10 161	10 344	14 664
Immobilisations financières	717	1 312	890	1 242	966
<b>TOTAL 1</b>	<b>8 654</b>	<b>9 577</b>	<b>11 108</b>	<b>11 634</b>	<b>15 664</b>
Stocks	599	587	657	700	756
créances	2 902	3 522	4 041	9 000	7 829
Autres créances	750	1 141	1 780	2 719	3 504
<b>TOTAL 2</b>	<b>4 251</b>	<b>5 250</b>	<b>6 477</b>	<b>12 419</b>	<b>12 089</b>
Placement réalisable à CT	3 710	2 871	2 592	2 570	3 594
Disponibilités	2 744	2 988	2 788	2 681	4 050
<b>TOTAL 3</b>	<b>6 454</b>	<b>5 859</b>	<b>5 380</b>	<b>5 251</b>	<b>7 644</b>
compte de régularisation	53	46	28	95	23
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 412</b>	<b>20 731</b>	<b>22 993</b>	<b>29 399</b>	<b>35 420</b>
PASSIF (en K€)	2013	2014	2015	2016	2017
Capitaux propres avant résultat	5 706	5 838	6 444	6 651	8 307
Résultat net	161	634	236	1 684	580
Autres fonds propres	1 843	2 047	2 259	2 703	3 501
Provision pour risque et charges	1 887	1 988	1 964	2 460	2 539
Dettes à plus d'un an	3 886	3 654	5 089	4 721	7 137
<b>TOTAL 1</b>	<b>13 483</b>	<b>14 161</b>	<b>15 991</b>	<b>18 220</b>	<b>22 064</b>
Dettes à moins d'un an	242	240	375	1 089	865
Dettes fournisseurs	1 817	1 948	1 804	1 655	2 146
Autres dettes	3 775	4 182	4 463	8 128	9 997
<b>TOTAL 2</b>	<b>5 834</b>	<b>6 370</b>	<b>6 642</b>	<b>10 872</b>	<b>13 008</b>
Produits constatés d'avance	95	200	359	308	348
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 412</b>	<b>20 731</b>	<b>22 993</b>	<b>29 399</b>	<b>35 420</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-194819-DF  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

# RAPPORT DE GESTION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE SODIPARC

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017

### Evolution du périmètre d'activités

Il n'y a pas d'évolution du périmètre d'activité entre 2016 et 2017. Le groupe est toujours composé de SODIPARC et de ses deux filiales que sont TAXINOR et HOIPARK.

#### SARL TAXINOR

TAXINOR est détenue à hauteur de 81 % par SODIPARC. L'activité de cette société est l'exploitation de certaines lignes de bus du réseau CITALIS (DSP Transport CINOR) via une convention de sous-traitance avec SODIPARC. Le service des lignes est assuré par des taxiteurs qui facturent leurs prestations à TAXINOR.

Depuis le 01/04/2016, TAXINOR est co-déléataire au sein du groupement TENOR, et réalise désormais son chiffre d'affaires principalement au titre de ce contrat de DSP.

#### SAS HOIPARK

HOIPARK est détenue à 100% par SODIPARC. L'objet de cette société est le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement ouvert au public au Centre Hospitalier Félix Guyon à Saint-Denis. Le contrat de concession est conclu pour une durée de 25 ans entre le CHR et HOIPARK et l'exploitation de ce parking sera assurée par SODIPARC.

#### AUTRES INFORMATIONS

La SCI RIEUL, détenue à 26% par SODIPARC n'est pas consolidée dans le groupe, l'impact de son activité ayant été jugé comme non significatif pour être intégré au groupe. Il en est de même pour la SAEM ESTIVAL détenue à 3 % par la SODIPARC.

#### LES PERSPECTIVES

Pour la SARL TAXINOR désormais co-déléataire de la DSP Transport au sein de TENOR, les perspectives sont celles liées à l'exécution de sa mission durant la durée restante de ce contrat.

Pour la SAS HOIPARK, les perspectives sont inscrites dans le protocole signé en 2017 avec le CHU et la CEPAC valant révision de son contrat de concession.

Les autres activités de transport et de stationnement portées par le groupe seront déployées à l'horizon 2020 suivant les perspectives décrites ci-après. Celles-ci seront complétées à cette échéance par celles provenant du contrat de Conception Réalisation d'Exploitation et de Maintenance remporté par FILAO en 2017. Ce groupement d'entreprises composé de POMA SOGEA SODIPARC ISR RICHESSE ASSOCIES EGIS et ATELIER d'ARCHITECTES a en effet été créé pour porter le projet de Transport par Câble entre Chaudron et Bois de Nèfles de la CINOR.

Il devrait laisser la place lors de la phase d'Exploitation Maintenance à une nouvelle filiale installée au sein du groupe et créée en partenariat avec POMA et ISR.

## ACTIVITES ET RESULTAT DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2017

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 13 569 K€ contre 14 140 K€ en 2016, soit une baisse de -571 K€ (-4.04%).

Les autres produits d'exploitations s'élèvent à 16 679 K€ en 2017 contre 14 947 K€ en 2016, soit une progression de +1 732 K€ (+11.59%). Les autres produits d'exploitation comprennent principalement la redevance d'exploitation de la DSP TRANSPORT qui évolue en fonction de l'offre kilométrique et de l'indexation annuelle. A partir du 01 avril 2016, la contribution est basée sur le montant forfaitaire du contrat de la nouvelle délégation de service public TENOR.

Les charges d'exploitation sont arrêtées à 28 994 K€ contre 27 088 K€ en 2016, soit une évolution de +1 906 K€ (+7.04%). L'augmentation des charges d'exploitation est principalement liée :

- à l'évolution la masse salariale + 483 K€,
- à l'augmentation des autres services extérieurs + 850 K€,
- à l'augmentation des dépenses de publicité + 210 K€,
- à l'augmentation des amortissements + 188 K€,
- à l'augmentation des dépenses de sous traitance pour + 138 K€

Le résultat d'exploitation atteint 1 253 K€ en 2017 contre 1 999 K€ en 2016.

Le résultat financier du groupe dans lequel les intérêts de l'emprunt Hopipark pèsent pour - 264 K€, reste négatif. Ce résultat atteint -485 K€ et contient une légère amélioration de 35 K€ par rapport à 2016.

Le résultat courant diminue de -482 K€ soit un résultat courant au 31 décembre 2017 de + 768 K€ contre + 1250 K€ l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel dégagé sur l'exercice est négatif de - 104 K€.

Après prise en charge de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt différé à hauteur de + 134 K€, le résultat net 2017 est arrêté avec un bénéfice de + 796 K€ contre + 1 209 K€ pour l'exercice précédent.

La quote-part du résultat hors groupe s'élève à 2 K€ contre 6 K€ en 2016.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

## EVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE DU GROUPE

Les capitaux propres du groupe s'élèvent à 9 187 K€ contre 8 127 K€ au 31 décembre 2016.  
Les intérêts minoritaires sont de 86 K€ au 31 décembre 2017 contre 84 K€ en 2016.

L'amortissement de caducité du droit d'entrée DSP stationnement s'élève à 2 649 K€.

Les dettes financières nettes s'élèvent à 19 147 K€ et représentent 208 % des capitaux propres de l'ensemble consolidé, contre 206 % au 31 décembre 2016..

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 6 170 K€ au 31 décembre 2017.

## LES PERFORMANCES DU GROUPE EN CHIFFRES

<b><u>EBE GROUPE</u></b> 2016 : 3.9 M€ <u>2017 : 3 M€</u> Variation: -23%	<b><u>EFN GROUPE</u></b> 2016 : 16.4 M€ <u>2017 : 16.5 M€</u> Variation: 0%	<b><u>EBITDA GROUPE</u></b> 2016 : 5.7 M€ <u>2017 : 4.6 M€</u> Variation: -19%
<b><u>CAF GROUPE</u></b> 2016 : 3.5 M€ <u>2017 : 2.2 M€</u> Variation: -37 %	<b><u>CA GROUPE</u></b> 2016 : 14.4 M€ <u>2017 : 13.6 M€</u> Variation: -5%	<b><u>Résultat net comptable</u></b> 2016 : 1.2 M€ <u>2017 : 0.8 M€</u> Variation: -33%

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019



## BILAN SOCIAL

263 personnes salariées en contrat à durée indéterminée ont été recensées au 31 décembre 2017 (hors mandataires sociaux).

### NOUVEAUX ACCORDS D'ENTREPRISE

La SODIPARC applique un Accord d'Entreprise qui régit les dispositions générales du cadre de travail de ses collaborateurs. D'autres accords d'entreprise le complètent : Accord 35 heures, Accord génération, Accord sur l'égalité professionnelle, Accords de participation et d'intéressement, Accords de Négociation Annuelle, Accord sur la continuité de service.

Le Plan d'Épargne Entreprise mis en place en 2012 permettant le placement sur divers produits de tout ou partie de la participation et de l'intéressement versé aux salariés, dispose d'une mesure d'abondement, tout comme le PERCO Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif conclu en 2013.

Durant l'année 2017, la Direction Générale a confirmé aux organisations syndicales l'ouverture d'une procédure formelle de révision des accords d'entreprise. Pour concrétiser le travail engagé depuis trois ans, elle a proposé de faire intervenir un tiers expert pour installer un travail paritaire de réécriture des clauses des accords et faciliter la conciliation des points de vues. Ce tiers a été désigné d'un commun accord et est intervenu tout au long de l'année 2017.

La Négociation Annuelle Obligatoire de l'année 2017 a débouché sur un accord. Celui-ci a installé la revalorisation de primes existantes et révisé les conditions d'application de certaines d'entre elles.

Le plafond de la prime de performance individuelle des agents commerciaux a été rehaussé à 400€ brut. La prime de non accident versée aux conducteurs-receveurs a été revalorisée de + 16% et ses règles d'application ont été révisées et mises en conformité avec la récente jurisprudence. Le Bonus Annuel Bon Conducteur a été revalorisé pour former un potentiel de 1000 € brut par conducteur et assorti de règles de calcul bonifiant leur performance individuelle. En outre, cet accord a institué la révision de la prise en charge de la mutuelle entreprise en augmentant la quote-part employeur à 70% et portant la valeur faciale des tickets restaurant à 9€. Enfin, cet accord a revalorisé de +1,04% la valeur du point SODIPARC.

En 2017, une prime de participation, d'intéressement et un supplément d'intéressement ont été versés aux salariés.

### LE FONCTIONNEMENT DES IRP EN 2017

Les difficultés rencontrées dans le fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel se sont apaisées après la mise en place depuis début 2016, d'un nouveau Bureau au sein du Comité d'Entreprise. Ce bureau a repris les activités des œuvres sociales à son compte et a depuis successivement arrêté les comptes de 2014 et de 2015 restés sans suite. Un déficit assorti de la somme de justificatifs est apparu dans ces comptes. Cette situation a fait l'objet d'un signalement déposé auprès du Procureur de la République.

Au sein du CHSCT après le renouvellement des membres en 2016, cette instance a connu en 2017 une nouvelle démission d'un de ses membres et un changement de Secrétaire. La désignation d'un nouveau membre a été organisée mais a fait l'objet d'un recours en annulation initiée par une des organisations syndicales représentatives devant le Tribunal d'Instance de Saint-Denis. Cette instance fonctionne avec l'ensemble de ses membres depuis le 8 juin 2017.

## LA FORMATION EN 2017

Le plan de formation 2017 s'est articulé autour d'actions répondant aux évolutions et aux adaptations des métiers et à l'environnement de l'entreprise. Il a notamment été calibré pour répondre aux exigences et aux engagements relatifs aux cadres des délégations de service public développés par l'entreprise.

En 2017, 239 salariés ont bénéficié d'une action de formation.

Au total, ils ont bénéficié de 3 703 heures de formation contre 3 760 heures en 2016, 4 007 heures en 2015, et 3 306 heures en 2014. Le détail de ces formations est développé ci-après.

### FORMATIONS LIEES A LA CONDUITE

- FCO : 35 salariés ont bénéficié de cette formation au cours de l'année écoulée.
- SPEC : 71 salariés ont été mobilisés pour suivre cette formation.

### FORMATIONS DE MAINTENANCE ET GESTION DU PARC

- Climatisation : 1 salarié a été mobilisé pour suivre cette formation
- Eco conduite alerte maintenance : 7 salariés ont bénéficié de cette formation.
- Utilisation du TCO2 : 26 salariés ont suivi cette formation.

### FORMATIONS SUR LES LOGICIELS METIERS ET INFORMATIQUE

- Hastus : 3 salariés ont suivi ce module de formation sur ce logiciel métier.
- Développer des applications excel en VBA : 2 salariés ont bénéficié de cette formation.
- Découvrir l'informatique : 2 salariés ont été formés.
- Outlook : 3 salariés ont bénéficié de cette formation.
- ABC Planning : 5 salariés ont été formés à l'utilisation de ce logiciel.
- Tigre 2 : 8 salariés ont suivi de cette formation.

### FORMATIONS RELEVANT DE LA SECURITE ET DE LA GESTION DES RISQUES

- Habilitation électrique : 4 salariés ont renouvelé leur connaissance et obtenu cette habilitation.
- Habilitation électrique HO/BO : 3 salariés ont suivi cette formation.
- Recyclage SSIAP 2 MAC SST : 1 salarié a bénéficié de cette session de recyclage.
- SSIAP 1 : 2 salariés ont bénéficié d'une session de formation.
- Module complémentaire SSIAP 1 : 1 salarié a suivi cette formation.
- SST : 3 salariés ont bénéficié de cette formation.
- Approche du handicap module 1 : 14 salariés ont été mobilisés pour suivre cette formation.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20160222-191919-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

- Approche du handicap module 2 : 14 salariés (les mêmes salariés que pour le module 1) ont bénéficié de cette formation.
- Gérer les incivilités : 3 salariés ont bénéficié de cette formation.
- Gestion des conflits : 19 salariés ont reçu cette formation.
- Formation des membres du CHSCT : 2 salariés ont bénéficié de cette formation.

## FORMATIONS RELATIVES A LA GESTION COMMERCIALE ET A LA GESTION ADMINISTRATIVE

- Actualité fiscale et sociale : 3 salariés ont suivi cette formation en cours d'année.
- Maîtrise du temps et gestion des priorités : 1 salarié a été formé.
- Encadrement de proximité : 1 salarié a bénéficié de cette formation.
- Marketing pour non marketeur : 1 salarié a suivi cette formation.
- Correspondant sûreté : 1 salarié a été mobilisé pour suivre cette formation.
- Prendre la parole en public : 1 salarié a été formé.
- Secrétaire assistant : 1 salarié a bénéficié de cette formation.
- Droit social : 1 salarié a suivi cette formation.

## FORMATIONS EN ALTERNANCE ET EN PERIODE DE PROFESSIONNALISATION

- Un salarié a finalisé sa formation d'Agent d'entretien polyvalent dans le cadre d'un contrat de professionnalisation dit PRODIAT.
- Un jeune salarié a finalisé en août 2017, un contrat d'apprentissage au sein du service Maintenance. Il a obtenu un Bac Professionnel de Maintenance des Véhicules Automobiles Option Véhicules Industriels et a souhaité poursuivre son expérience professionnelle en Métropole.
- Une salariée en poste sur la fonction de Chargée de clientèle TPMR au sein de la Direction Transport, a bénéficié en interne d'une période de professionnalisation et d'un accompagnement tutoral en vue d'accéder à la fonction de Responsable d'activité TPMR.

## LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

- Le CPF est en application depuis le 1er janvier 2015. Il se substitue au Droit Individuel à la Formation (DIF) et permet à toute personne, salariée ou demandeur d'emploi, de suivre, à son initiative, une action de formation.
- Il accompagne son titulaire dès l'entrée dans la vie professionnelle, tout au long de sa carrière jusqu'au départ en retraite. En 2017, 12 salariés se sont rapprochés de la Direction des Ressources Humaines pour un accompagnement dans la formalisation de leur projet de formation mobilisant le CPF.

## POURSUITE DU PLAN POUR LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

- Le plan de prévention de lutte contre les Risques Psychosociaux mis en place en 2013 se développe depuis 2014. Il a permis de renforcer et de compléter les actions déployées pour améliorer la sécurité des salariés.
- Le travail des équipes et les moyens mobilisés à son service se développe sur 6 champs

Accusé de réception en date du 05/03/2019  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

et thématiques d'intervention :

o Tâches et Responsabilités – Organisation

o Développer les compétences des salariés en situations conflictuelles

o Culture et Sécurité

o Management et Prévention des RPS

o Communication - Diffusion

o Evaluation

# PERSPECTIVES A L'HORIZON 2020

Les perspectives tiennent compte du contexte opérationnel des activités de l'entreprise.

## POUR LES TRANSPORTS

Après avoir porté en 2016, les changements installés dans la nouvelle Délégation de Service, la SODIPARC assurant son rôle de mandataire leader du groupement poursuivra ses efforts pour installer une dynamique organisée et réussir le déploiement des moyens prévus et projetés dans le respect des engagements pris dans ce nouveau contrat.

Les transformations attendues des installations et des moyens notamment pour répondre aux exigences réglementaires en matière d'accessibilité sont en déploiement.

Les pratiques en matière de contrôle et de sûreté des transports tirent profit des dispositions réglementaires introduites par la loi SAVARY.

Si 2017 a permis de renouer avec une tendance à la hausse la Délégation n'a pas encore retrouvé les chemins de la croissance n'atteint les objectifs de recettes projetés sur ce contrat.

Les enjeux et les axes de travail de ce nouveau contrat forment des perspectives et des objectifs opérationnels rappelés ci-après :

### 1. MAITRISE DE LA FRAUDE ET DES INCIVILITES

- Réduire progressivement la fraude pour atteindre un taux de 5% (2020),
- Adapter et structurer une démarche coordonnée CMS (Contrôle Médiation Sûreté)
- Poursuivre les campagnes ciblées et périodiques de lutte contre la fraude.

### 2. PROXIMITE DANS LE MANAGEMENT DE L'EXPLOITATION

- Désigner des « manageurs de proximité »,
- Anticiper et adapter l'exploitation aux nouveaux outils de mobilité
- Mettre en place la démarche MAESTRO, « Management Adapté pour l'Efficiency des Structures et de l'Organisation », plan managérial global, déclinable à tous les membres de TENOR.

### 3. ECOUTE ATTENTIVE DES CLIENTS

- Organiser les comités d'usagers,
- Implanter un outil performant de gestion des remontées clients
- Capitaliser les informations « terrain » des acteurs de TENOR.

### 4. RELATION DE CONFIANCE EN TRANSPARENCE AVEC LA CINOR

- Structurer un reporting régulier s'appuyant sur des tableaux de bord réorganisés
- Garantir la bonne diffusion des informations et la régularité des échanges,
- Développer la démarche « MARIA », pour un reporting global intégré et partagé

### 5. DEMARCHE OPERATIONNELLE QUALITE/CONTRIBUTION AU DEVT DURABLE

- Impliquer le personnel de contact avec le plan de formation QASE
- Mettre en place une démarche de certification progressive et structurée des produits,
- Installer une démarche de « Conseils Etudes et Développement », pour la qualité et le développement durable.

Accusé de réception  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

## POUR LE STATIONNEMENT

Après l'entrée en vigueur au 1er janvier 2018 de la dépénalisation du stationnement, il s'agit désormais pour SODIPARC de réussir les missions confiées par la Ville de Saint-Denis pour le déploiement de la réforme du stationnement dite de dépénalisation du stationnement.

Ainsi avec la mission de surveillance et de contrôle assortie de la gestion des FPS (Forfait post-stationnement), la SODIPARC aura l'obligation de préparer dans les 3 années à venir la nouvelle donne en matières de mobilité en centre-ville de Saint-Denis

Pour rappel sur Saint-Denis et selon les données du PDU une extension de la zone verte est prévisible. Dans les faits, il faudra préparer des modifications significatives du périmètre de stationnement sur voirie pour les prochaines années.

L'évolution du périmètre de stationnement sera en effet induite par les mises en chantier et/ou les livraisons des aménagements urbains suivants :

- Les aménagements des abords et de l'Espace Océan.
- Les aménagements transitoires de la Nouvelle Entrée Ouest comprenant la réalisation d'un nouvel ouvrage de franchissement de la Rivière Saint Denis et l'installation des continuités assorties.
- La piétonisation de l'hyper centre.
- La définition du contenu de PRUNEL Programme de Rénovation Urbaine de la zone Nord qui rentrera prochainement dans sa phase de programmation opérationnelle.

La SODIPARC pourrait également prendre des initiatives et accompagner des réalisations en développant des solutions de stationnement.

Elle devra dans le même temps faire face au vieillissement et à la dégradation des ouvrages existants, et canaliser la saturation de l'offre existante en abonnement.

## PLUS LARGEMENT ET PLUS CONCRETEMENT

La SODIPARC poursuivra sa veille pour capter les opportunités et les concrétiser.

- contacts avec les collectivités (Saint-Benoit, Tampon, La Possession),
- suivi des études et des projets d'infrastructures d'extension vers l'Est du TCSP de transport par câble sur le secteur de la Montagne, ou encore rattachés à l'extension Ouest du TCSP vers le CHU

- Suivi des études de programmation de travaux d'infrastructures de déplacements, touchant le centre-ville sur la période 2016-2020, et prescrites par le PDU, ou par les obligations de mise en accessibilité PAV,

C'est en puisant dans ces données contextuelles qu'elle apportera ses conseils et ses recommandations en faveur des modifications et des restructurations des réseaux de transport de la Réunion.

Elle participera également cette fois en tant que cotraitant, titulaire du contrat de Conception Réalisation Exploitation et Maintenance du projet confié à FILAO pour le transport par Câble entre le Chaudron et Bois de Nêfles.

Dès la mi-2018, elle concrétisera et achèvera les travaux d'équipements du premier pôle d'échanges multimodal régional et du P+R sur le site de Duparc-Gillot.

Le contenu des orientations et l'évolution des échéances devraient interagir sur les cadres contractuels existants de délégation de transports urbains ou de délégation du stationnement, mais également installer de nouveaux cadres contractuels.

## UNE STRATEGIE DE MOYEN TERME EN MARCHÉ

Pour préparer l'avenir la SODIPARC poursuivra le déploiement d'un Plan Moyen Terme sur la période de 2017- 2024 et préparera les échéances de fin de délégation de TENOR sur l'activité de transport ou de fin du marché remporté par FILAO au titre de la Conception Réalisation Exploitation Maintenance du TPC de la CINOR.

Elle aura alors à cœur d'intégrer les nombreux projets tels que le P+R de Duparc, celui de Transport par Câble, qu'elle aura su concrétiser et prendra en compte de l'émergence de nouveaux outils digitaux.

Dans un contexte général de développement de l'économie du partage et de l'usage et aussi de la raréfaction des financements publics, elle devra faire preuve de souplesse et d'innovations pour :

- consolider sa position de leader de la mobilité sur le territoire,
- améliorer les services et la qualité sur le réseau de transport,
- renforcer l'offre et les services de stationnement et les interactions avec le réseau de transport,
- être au rendez-vous des nouveaux défis de la mobilité du territoire.

Elle devra se donner les moyens de réussir :

- L'intégration des nouveaux modes (téléphérique, covoiturage...),
- La dépenalisation du stationnement pour une meilleure intégration de l'offre de stationnement au réseau de transport,
- La mise en œuvre de nouveaux modèles de mobilité sur des sites pilotes (articulation transport / urbanisme),
- L'intégration de nouveaux systèmes : billettique, aide à l'exploitation information

multimodale, MaaS.

Accusé de réception en préfecture  
974-2197401,15-20190222-191019-DE  
Date de récépissé : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

Aussi son plan d'action se déclinera à partir des 4 axes stratégiques définis pour l'entreprise et l'amélioration du service :

- Axe 1 : Agir sur la fraude et les incivilités
- Axe 2 : Management de proximité et conduite du changement
- Axe 3 : Ecoute interactive des clients
- Axe 4 : Innovation

## ET UN DIALOGUE SOCIAL RENOUVELLE ET APAISE

Depuis plusieurs exercices la Direction Générale a concrétisé un dialogue social responsable avec les six Organisations représentatives. Dans un contexte réglementaire incitant à la création de plateformes adaptées et l'installation d'accords d'entreprise, la dynamique installée ces dernières années a permis la conclusion d'accords successifs.

Il faut espérer que prochaines élections des représentants du personnel programmées en 2019 qui apporteront des changements n'installeront pas une rupture et entravera pas la dynamique installée. L'introduction du Conseil Social et Economique en tant qu'instance unique représentative du personnel devrait assurer les passerelles dans le dialogue installé.

Il sera évidemment consulté sur les orientations stratégiques, sur la situation économique et la politique sociale afin d'accompagner l'entreprise dans la réussite de son développement, dans la préparation de sa politique de gestion prévisionnelle des emplois et des carrières.

En attendant il faudra au cours de l'année 2018 concrétiser le processus de révision des dispositions de l'accord de 1999 engagé et le travail paritaire réalisé à l'aide d'un Tiers au cours de l'année 2017.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

# ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION 2017

## CONVENTIONS REGLEMENTEES SIGNIFICATIVES A L'INTERIEUR DU GROUPE

Article L 225-102 du Code de Commerce

SARL TAXINOR

### 1.1 Assistance administrative, financière et opérationnelle à TAXINOR

- Objet : l'assistance administrative, financière et opérationnelle.
- Date d'effet : 1<sup>er</sup> avril 2007 – Durée 8 ans
- Montant annuel : 70 000 € révisé en 2014 : 90 000 €
- Produit de l'exercice : 2017 : 90 000 € (compte 706801)

### 1.2 Mise à disposition de locaux et mobilier à TAXINOR

- Mise à la disposition de TAXINOR des locaux et mobilier de bureaux.
- Date d'effet : 1er mars 1999
- Durée : 1 an (tacite reconduction)
- Produit de l'exercice 2017 : 3 659€ (compte 708310)

### 1.3 Convention de règlement financier autorisant l'avance de trésorerie entre SODIPARC et TAXINOR rémunérée au taux de 2.03% par an

- Date de prise d'effet : 25 mai 2016 (compte 267520)
- Durée : un an (tacite reconduction)
- Compte courant : 420 000€
- Intérêts 2017 : 6 519,14 €

Dont :

- Avance 2017 : 260 000 €
- Remboursement 2017 : 100 000 €

- **Produit de l'exercice 2017 : 6 519,14 € (compte 762400)**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

### 1.4 Locations véhicules TAXINOR

- Mise à disposition par TAXINOR de minibus en vue du fonctionnement de l'activité CITYKER
- Charge de l'exercice 2017 : 18 227 € (compte 613570)



## SAS HOIPARK

### 1. Constitution de la SAS HOIPARK

Société créée pour la construction, le financement, l'exploitation d'un parking d'environ 500 places du centre hospitalier régional Félix Guyon.

- Participation au capital initial: 4 900 €.
- Rachat des parts ICADE, GTOI et JJ QUENTIN en 2014 (5 100 €)
- Détention du capital à 100% (compte 261000).
- Intégration au capital du compte courant 1 381 210 €
- Participation totale au capital: 1 391 210 €

### 2. Convention d'exploitation SAS HOIPARK/SODIPARC

Contrat de prestation pour l'exploitation de la future concession du parking du CHR Félix Guyon de 498 places d'un montant de 242 000 HT en valeur 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- Date d'effet du contrat : 29 juin 2011– durée 25 ans
- Produit de l'exercice 2017 : 256 219 € (706810)

### 3. Convention de gestion SAS HOIPARK/SODIPARC

Contrat de gestion administrative et financière de la SAS HOIPARK pour un montant annuel de 3 600 € HT jusqu'à la mise en service, puis 15 150 HT

- Date d'effet du contrat : 29 juin 2011 – durée 25 ans
- Produit de l'exercice 2017: 16 619 €: (compte 706801)

### 4. Convention de gestion SODIPARC/HOIPARK

#### Avenant n°1

Il s'agit d'un mandat donné à la SODIPARC pour contracter les assurances pour le compte d'HOIPARK. Conformément aux engagements de la convention de crédit entre CEPAC et HOIPARK, l'assureur de SODIPARC cèdera ses créances à la CEPAC en cas de sinistre.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190222-191019-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2019  
Date de réception préfecture : 05/03/2019

Prise d'effet : 15 novembre 2013.

- Montant de l'assurance annuelle 2017 : 16 560,51 € HT (sans impact dans les comptes).



[www.citalis.re](http://www.citalis.re)  
[www.citypark.re](http://www.citypark.re)  
[www.sodiparc.fr](http://www.sodiparc.fr)

14 rue Gabriel de Kerueguen, ZEC du Chaudron 97490 SAINT-DENIS  LOTILDE

RCS SAINT-DENIS B 379 994 734 SIRET 379 994 734 42 APE 4931 Z